

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 28 janvier 2021

Compte-rendu affiché le 02 février 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 22  
janvier 2021

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Françoise BÉRARD, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**CRÉATION DES EMPLOIS  
PERMANENTS DE BRIGADIER DE  
SOIRÉE - MAÎTRE CHIEN**

Délibération : 01.2021.008

Transmis en préfecture le :  
02 février 2021

**RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de la nouvelle majorité municipale en matière de sécurité et de la mise en place d'une brigade de soirée à la police municipale, la collectivité a décidé de recruter 2 Maîtres chiens.

Les agents assureront les missions de brigadier de soirée, à savoir assurer la tranquillité publique sur l'ensemble du territoire, assister les forces de sécurité de l'état lors de l'exécution de leur mission, assurer l'assistance aux personnes.

**Il convient de créer l'emploi permanent de Brigadier de soirée- Maître chien.**

Service	Emploi	Catégories	Cadres d'emploi	Grades	Temps de travail
Police Municipale	Brigadier, Maître chien	C	Agent de police municipale	- Gardien-Brigadier - Brigadier Chef Principal	Temps complet

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs;

Vu l'avis favorable du Comité Technique commun Ville et CCAS recueilli lors de la séance du 01/09/2020 ;

Vu l'avis de la commission n° 4 du 21 janvier 2021

Vu l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **CRÉER** l'emploi permanent de Brigadier de soirée-maître chien
- **CRÉER** 2 postes permanents de Brigadier de soirée-maître chien
- **APPROUVER** en conséquence le tableau des emplois permanents de la Ville,
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la Ville, au chapitre 012
- **AUTORISER** Madame la Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE**  
**Motion adoptée par 26 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 6.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Maire,**  
**Marylène MILLET**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE]

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM.

**Liste des élus s'étant ABSTENU**

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER.

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.